



CURES

THERMALES

RÉGÉNÉRER

TONIFIER

RELAXER



evianlesthermes

L'équilibre a sa source

L'EAU D'EVIAN®

Son histoire

C'est en 1789 que le Comte Jean-Charles de Laizer, aristocrate auvergnat, découvre les vertus de l'eau minérale evian®. Un premier établissement thermal ouvre ses portes en 1827 à « la belle époque » où les gens viendront pour « prendre les eaux ». En 1878, les effets bénéfiques pour la santé de l'eau minérale naturelle evian® sont reconnus par l'Académie Nationale de Médecine, l'eau d'evian® devient le symbole de la jeunesse du corps et de l'esprit. En 2012, l'établissement thermal fait peau neuve afin d'offrir des équipements de dernière génération et des installations plus confortables et plus chaleureuses.





Ses propriétés

L'eau minérale naturelle evian® est une eau peu minéralisée, de type bicarbonatée, calcique et magnésienne, pauvre en sodium, de pH neutre. L'eau d'evian® doit ses caractéristiques uniques à ses origines : un site hydrogéologique formé il y a plus de 35000 ans, qui la filtre et l'enrichit pendant 15 années, à l'abri d'épaisses couches d'argile. Nous protégeons et préservons l'impluvium de toute forme de pollution humaine sur plusieurs centaines d'hectares pour offrir une eau pure et équilibrée. L'eau d'evian® permet d'activer le travail des reins et est donc un excellent diurétique. Elle peut être consommée par tous, au quotidien, à tous moments de la vie, particulièrement recommandée pour les bébés ainsi que pour les femmes enceintes et allaitantes.

LES CURES D'EVIAN®



Les contre-indications à la cure thermale

Hypertension rebelle grave, néoplasie non contrôlée, certains troubles psychiques, insuffisance hépatique ou rénale, âge extrême, état général insuffisant. Les Thermes d'evian® reçoivent les patients autonomes. Il est demandé aux personnes en situation de handicap, rencontrant des difficultés pour se déplacer ou pour les actes de la vie quotidienne de se faire accompagner. Les Thermes d'evian® sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.



Les orientations

Au cours du séjour thermal, la cure de diurèse interne est associée à des soins d'hydrothérapie externes. Ils permettent d'agir sur les pathologies post-traumatiques ou rhumatologiques, sur les fonctions métaboliques, digestives et les fonctions rénales et urinaires.

Les affections rhumatologiques et séquelles ostéo-articulaires (RH)

- Arthrose, arthralgies (rachis, mains, hanches, genoux).
- Tendinopathies chroniques (épaules, coudes).
- Séquelles algiques après chirurgie du rachis.
- Séquelles de traumatismes accidentels ou sportifs.
- Ankylose post-fracturaire.
- Affections rhumatologiques inflammatoires chroniques, à distance des poussées évolutives et en absence de tout traitement immunodépresseur (polyarthrite rhumatoïde, spondylarthrite ankylosante).
- Fibromyalgie, tout particulièrement en cas d'intolérance cutanée ou digestive au traitement médicamenteux.

Les affections de l'appareil digestif et affections métaboliques (AD)

- Colopathies spasmodiques fonctionnelles.
- Dysfonctionnements hépatovésiculaires fonctionnels.

- Colopathies inflammatoires chroniques, à distance des poussées inflammatoires.
- Diverticulose colique en dehors des poussées inflammatoires ou infectieuses.
- Séquelles d'hépatite.
- Séquelles de maladies parasitaires de l'appareil digestif.
- Dysmétabolismes liés à une alimentation déséquilibrée.
- Dysuricémie.
- Dyslipidémies.
- Diabète de type I, insulino-dépendant équilibré.
- Diabète de type II, non insulino-dépendant.

Les affections des voies urinaires et maladies métaboliques (AU)

- Lithiases des voies urinaires (uriques, oxalocalciques, phosphocalciques, cystiniques, phospho-ammoniac-magnésiennes).
- Infections urinaires
 - hautes : pyélonéphrites récidivantes
 - basses : cystites récidivantes
- Cystalgies, cystites à urines claires.
- Prostatites chroniques.
- Suites de chirurgie urologique.
- Post-lithotripsie.



LES SOINS

Bain avec aérobain

Diffusion de microbulles d'air sous pression dans un bain général chaud à 37°C. Action vasodilatatrice et antalgique de la chaleur, associée à l'effet de massage et de drainage des microbulles d'air sous pression. Ce traitement majore les effets diurétiques de la cure de boisson.

Bain douche en immersion

Bain général chaud à 37°C administré en baignoire intégrant un système de jets d'hydromassage. Chaleur et massage des jets sous pression associent leur action sédative, antalgique, décontracturante, vasodilatatrice et de drainage.

Bain avec douche sous-marine

Douche manuelle sous pression réglable, administrée par un hydrothérapeute à l'aide d'un jet sous-marin dans un bain général à 37°C. Drainage veino-lymphatique, effet myorelaxant, action antalgique.

Douche générale multijets

Le curiste, debout, est au centre de multiples jets fins d'eau à 37°C provenant de rampes verticales. Effet de massage relaxant et antalgique.

Douche générale au jet

Douche générale à 37°C sous forte pression, administrée à distance par un hydrothérapeute, au moyen d'un jet, sur un sujet en position debout. Action décontracturante, tonifiante et drainante.

Douche sous immersion en piscine

Soin collectif en piscine thermale à 33°C, sous contrôle d'un agent de soins, les buses assurent un massage des différentes zones d'impact, modulé par les mouvements du sujet et la distance qui le sépare de la sortie du jet. Action antalgique et myorelaxante de la chaleur.

Douche pénétrante

Affusion générale appliquée à un sujet allongé sous une rampe délivrant une douche en pluie de fort débit et faible pression le long de l'axe corporel, à une température de 37°C. Sédation générale et relaxation musculaire résultant du massage par l'eau thermale et de la chaleur.

Cataplasmes en application locale unique ou multiple*

Application, sur une à cinq localisations, de cataplasmes d'argile enrichie à l'eau thermale à la température de 45 à 48°C. Action sédative et antalgique due à la chaleur.

Étuve locale*

Bain de vapeur local des mains et des pieds à la température de 39 à 45°C. Action sédative et antalgique due à la chaleur.

Piscine de mobilisation

Soin collectif en piscine thermale à 33°C sous contrôle d'un kinésithérapeute pour un travail musculo-articulaire analytique, effet facilitant de la poussée d'Archimède. Action de massage de la pression hydrostatique. Action antalgique et myorelaxante de la chaleur. Amélioration de la mobilité articulaire.

Les soins thermaux sont délivrés en conformité à la définition apportée par la grille des appellations normalisées de la NGAP et aux recommandations du Guide des bonnes pratiques thermales. Pour tout litige ne concernant pas une prestation de santé prescrite par un médecin, le Médiateur du thermalisme peut être saisi sur le site www.mediateurduthermalisme.org ou par voie postale à l'adresse suivante :

Monsieur Daniel BOULIN - Médiateur du thermalisme - 113 route de Moliets - 40140 AZUR





LE PROTOCOLE

(Assurés sociaux)

La cure thermale comprend 18 jours de soins, du lundi au samedi. La convention thermale qui lie les organismes d'Assurance Maladie et les établissements thermaux fixe le nombre de pratiques dispensées pendant la cure et le tarif pour chacune des orientations thérapeutiques. Les tarifs sont fixés par la Sécurité Sociale et font l'objet de révisions régulières.

Votre médecin traitant peut vous prescrire une cure en **orientation simple**, pour traiter 1 des pathologies citées, vous aurez dans ce cas :

- 1 Cure de boisson.
- 72 séances parmi les soins agréés dans le traitement type.

Votre médecin traitant peut vous prescrire une cure en double orientation, pour traiter 2 des pathologies citées, vous aurez dans ce cas :

- 1 Cure de boisson.
- 72 séances parmi les soins agréés dans le traitement type de la première orientation.
- 36 séances parmi les soins agréés dans le traitement type de la seconde orientation thérapeutique.



COMMENT RÉSERVER
VOTRE CURE ?

Pour que votre cure thermale soit prise en charge, elle doit être prescrite par votre médecin traitant. Celui-ci devra remplir un formulaire de demande de prise en charge fourni par l'Assurance Maladie, précisant l'orientation thérapeutique de la cure demandée (AD, RH, AU) et la station thermale choisie. Le cas échéant, il pourra indiquer une deuxième orientation thérapeutique afin que soit traitée simultanément une seconde affection

Vous complèterez les rubriques du formulaire et vous adresserez la demande de prise en charge à votre caisse d'affiliation.

Sous réserve de l'ouverture de vos droits, votre caisse vous adressera un accord de prise en charge administrative composé de 2 ou 3 volets :

- Le volet 1 pour le médecin thermal.
- Le volet 2 pour l'établissement thermal.
- Sous réserve de conditions de ressources, le volet 3 pour les frais de voyage et les frais de séjour.

Les prises en charge sont valables pour l'année civile en cours. Si elles sont délivrées au cours du quatrième trimestre, elles restent valables jusqu'à la fin du premier trimestre de l'année suivante. Si elles sont délivrées en décembre, elles restent valables pendant toute l'année suivante.

À noter : le nombre de cure thermale donnant lieu à une prise en charge n'est pas limité dans le temps. Dès l'instant que les conditions administratives sont réunies, la demande de cure doit être acceptée par la Caisse d'Assurance Maladie. Cependant, pour la même orientation thérapeutique, 1 seule cure par an sera acceptée. Il est de votre responsabilité d'avoir l'ensemble des volets de la prise en charge remplis avant le premier jour de votre cure thermale.

Si vous n'avez pas vos papiers le premier jour de votre cure, le montant total de la cure vous sera facturé dès votre arrivée. Vous serez responsable de faire les démarches nécessaires auprès de la Sécurité Sociale pour obtenir votre remboursement. Selon la prise en charge par votre organisme de santé, la part mutuelle pourra vous être demandé à votre arrivée.

Un complément tarifaire, fixé par le ministère de la Santé, les Parlementaires et les Représentants des trois régimes de l'Assurance Maladie (CNAMTS, RSI, MSA) a été mis en place pour compenser les hausses des charges des centres thermaux. Ce complément vous sera facturé à votre arrivée de cure, il varie selon votre orientation thérapeutique. Certaines mutuelles le prennent en charge, nous vous invitons à vous rapprocher de votre mutuelle. La facture de vos soins vous sera remise uniquement le dernier jour de votre cure.



LA PRISE
EN CHARGE
DE VOTRE CURE THERMALE

Afin d'effectuer votre cure à la date souhaitée, vous devez réserver au plus tôt votre place auprès de la réception des Thermes d'evian®.

Des arrhes, d'une valeur de 70 euros, vous seront demandées afin de garantir votre réservation. Les arrhes sont intégralement remboursées en cas de non-acceptation de votre prise en charge ou en cas d'annulation de votre cure au plus tard 1 mois avant son début initial. Si vous êtes pris en charge à 100%, les arrhes seront utilisées pour le règlement du complément tarifaire et éventuellement de la surveillance médicale.

À la suite de cette réservation une fiche d'inscription vous sera envoyée. Vous devrez la remplir et nous la retourner avec une copie de votre prise en charge (volet 2 pour le centre thermal et volet 1 pour le médecin thermal).

Important : vous devrez contacter le médecin thermal de votre choix, le plus tôt possible (Nous vous enverrons la liste des médecins à la confirmation de réservation) afin d'obtenir un rendez-vous avec lui au plus tard le lundi de votre arrivée. Seul le médecin thermal peut prescrire vos soins, sans cette visite nous ne pourrions pas établir de planning de soins. Les changements de soins sont uniquement effectués par le médecin thermal, seule personne habilitée à le faire.

Organisation de votre cure



Aux Thermes d'evian® nous accueillons les curistes les lundis uniquement pour débiter leur cure. Les soins sont réalisés exclusivement le matin **entre 7h et 13h**. Nous réalisons le planning de vos soins prescrits par votre médecin thermal.

La 1^{ère} semaine nous vous proposerons un créneau soit de 7h soit de 11h en fonction des disponibilités pour débiter vos soins de cure. La 2^{ème} et 3^{ème} semaine vous aurez le choix de votre créneau horaire entre 7h, 9h ou 11h, si le planning le permet.

Un parking est à votre disposition pour accéder directement à l'établissement mais sa capacité étant restreinte, nous ne garantissons pas une place disponible. La ville propose des parkings payants à proximité.

Hébergement : renseignements auprès de l'Office de Tourisme d'Evian-Les-Bains. Il est conseillé de ne pas verser d'arrhes d'hébergement avant d'être en possession de l'accord de prise en charge par la sécurité sociale et de la confirmation de votre réservation de cure auprès des Thermes d'evian®.

LES AVANTAGES

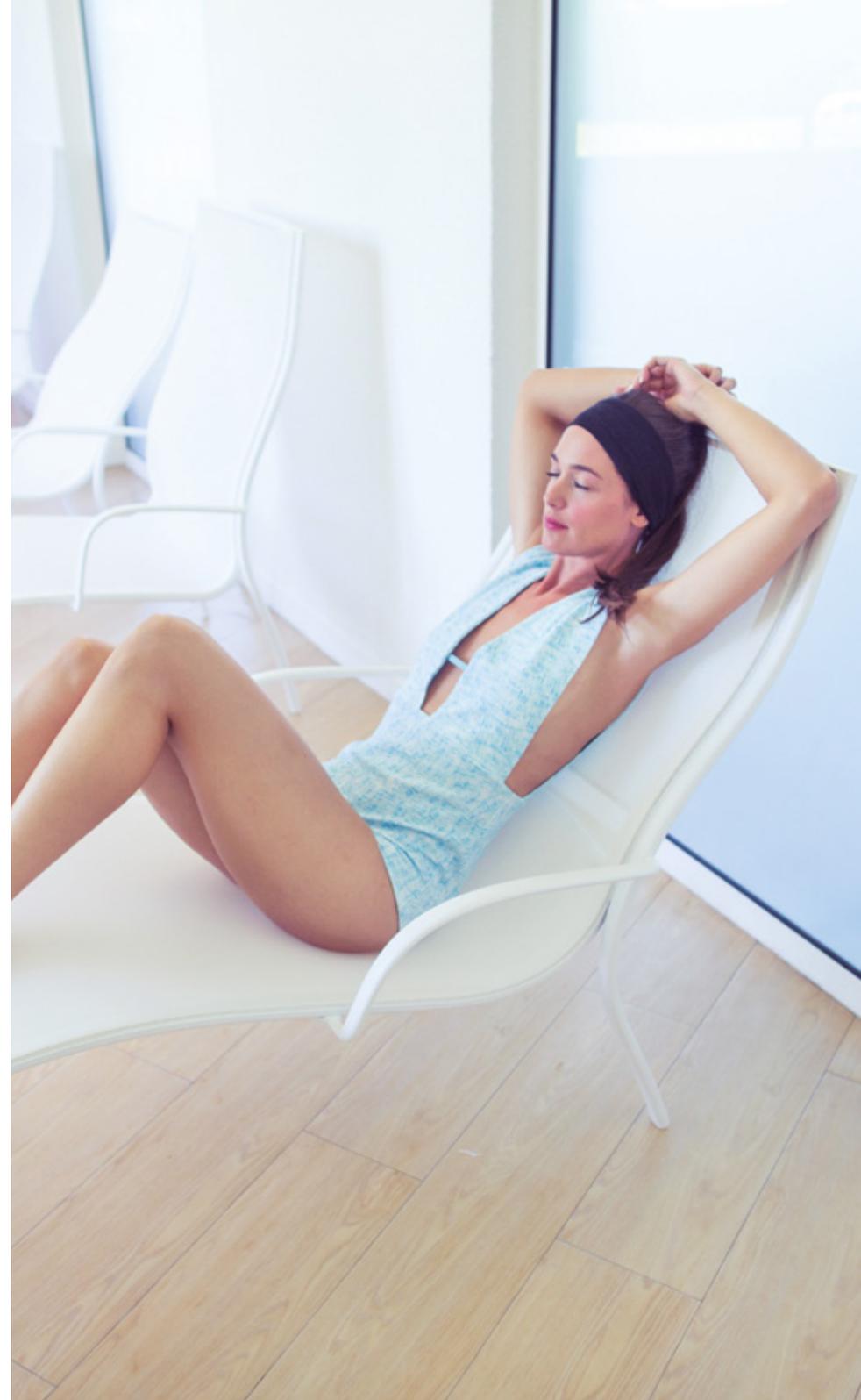
DE LA CURE THERMALE EVIAN®

L'équilibre à la source

Nos professionnels de santé vous accompagnent tout au long de vos soins pour vous aider à mieux vous hydrater, vous relaxer, vous régénérer, vous tonifier et améliorer votre alimentation. Et ainsi améliorer votre santé et confort de vie.

Les hydrothérapeutes sont formés en continu aux techniques de soins thermaux, dans le cadre de protocoles éprouvés. Infirmier(e) et kinésithérapeute complète l'équipe pour une prise en charge personnalisée.

L'entretien et la propreté de nos installations sont une préoccupation permanente. Les Thermes d'evian® sont certifiés AQUACERT depuis 2016 et AQUACERT SPA depuis 2019. Cette certification internationale sous contrôle de scientifiques et organismes indépendants, répond aux enjeux de qualité, d'hygiène, de traçabilité cosmétique et sécurité de l'eau minérale.



L'espace Fitness & Aquafitness

Salle de cardio musculation, cours collectifs, piscine ludique, sauna, hammam et salles de repos : des équipements et un large choix de cours collectif pour vous remettre en forme et vous dynamiser, ainsi que du personal training pour vous accompagner au mieux vous sont proposés.

Un accès privilège vous est proposé à un tarif préférentiel durant vos 3 semaines de cure thermale.

Un certificat médical à la pratique du sport vous sera demandé pour toute réservation. Votre médecin thermal peut l'établir.

L'espace Wellness

Des soins de bien être-vous sont proposés en complément de votre cure : massages relaxants personnalisés, soins du dos pour une relaxation profonde, soins du visage pour cultiver votre jeunesse et vous revitaliser ou soins minceur pour accompagner votre équilibre de vie. **Bénéficiez de 15% de remise sur toute la carte de soins wellness au cours de votre cure.**

Renseignements, planning des cours et tarifs à la réception des Thermes d'Evian® ou sur notre site internet www.lesthermesevian.com. Les prestations de bien être ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale, les massages relaxants n'ont pas de but thérapeutique.

SÉJOURNER À EVIAN-LES-BAINS



Un air pur et léger, des activités de plein air toute l'année et des découvertes culturelles, Evian-les-Bains offre un environnement exceptionnel pour se détendre et retrouver sa vitalité.

Outre l'hôtel Ermitage, l'hôtel Royal et l'hôtel La Verniaz au sein de l'Evian Resort, les possibilités d'hébergement sont grandes aux alentours des Thermes.

OFFICE DE TOURISME D'EVIAN

Service réservation . BP 18 . 74501 Evian Cédex
Tél. +33(0)4 50 75 04 26 . Fax. +33(0)4 50 75 61 08
reservation@eviantourism.com

EVIAN RESORT

BP 8 . 74501 Evian Cedex
Tél. +33(0)4 50 26 85 00



evianlesthermes

RÉGÉNÉRER TONIFIER RELAXER

Les Thermes evian®

Place de la Libération · 74500 Evian-les-Bains · Tél. +33 (0)4 50 75 02 30
thermesevian@evianresort.com · www.lesthermesevian.com